

Annexe à l'Aperçu des fonds

Aux dates indiquées ci-après, ou vers ces dates, la brochure Aperçu des fonds du contrat Fonds distincts Idéal, qui fait partie de la notice explicative du contrat Fonds distincts Idéal, sera modifiée afin de tenir compte des changements indiqués ci-dessous.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur vos options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe, s'il y a lieu. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

CHANGEMENT DE NOM DE FONDS - FONDS DISTINCTS IDÉAL

Le vendredi 15 novembre 2019, le fonds suivant changera de nom :

NOM DU FONDS DISTINCT	FONDS OFFERT LE ¹	NOUVEAU NOM DU FONDS DISTINCT
Fonds de revenu fondamental Idéal	novembre 2003 à octobre 2007	Fonds de revenu mensuel fondamental Idéal

¹ La date varie en fonction de l'option d'affectation des primes dans lequel le fonds est disponible.

Remarque : Pour obtenir les renseignements complets sur le Fonds, veuillez vous reporter à la page pertinente du livret Aperçu des fonds.

Si vous avez des questions sur ces modifications, veuillez communiquer avec :

- Votre conseiller
- Investissements Manuvie à l'adresse manuvie.ca/placements
- Le Centre de service à la clientèle :
 - Clientèle anglophone : **1-888-790-4387**
 - Québec et clientèle francophone : **1-800-355-6776**